

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Mercredi 07 janvier 2015

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX, Patrick LAVILLE, Lionel CHABREYRIE soit 8 membres.

Absents excusés : Jocelyne AUDRAN MAURY, Hervé CLEDEL,

Absente : Laurence GOURSAT.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Isabelle Griset donne lecture du compte rendu de la séance du 03 décembre 2014, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

1/ Construction Mutiservices : conservation de la retenue de garantie de 5% et engagement de la garantie à première demande de la banque de l'entreprise VERLHAC.

2/ déclassement de voies suite aux travaux et nouveau tracé de route –virages de font romieu : rétrocession conseil général Lot.

3/ plan de financement enfouissement des réseaux.

4/ désignation d'un référent environnement après du SYDED.

Questions diverses :

- Point sur les élections et mise en place du conseil municipal jeunes.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / Construction Mutiservices : conservation de la retenue de garantie de 5% et engagement de la garantie à première demande de la banque de l'entreprise VERLHAC.

M. le Maire remémore au conseil que l'entreprise VERLHAC en charge du lot « cloisons doublage faux plafonds peinture » lors du marché public visant à la construction du mutiservices a reçu de nombreuses relances depuis septembre 2013 afin qu'elle transmette à l'architecte, au bureau de contrôle et à la mairie un document visant à attester de la bonne exécution de ses travaux et notamment la mise en oeuvre du pare-vapeur de la cuisine, cet élément ayant un impact sur la pérenité de l'ouvrage et notamment la charpente bois.

Divers délais ont été laissés avec des relances (orales et écrites) de la part de la collectivité et de l'architecte, mais en vain, depuis 16 mois.

Considérant le cahier des clauses administratives générales et le code des marchés publics ,

Considérant les demandes formulées dans les comptes rendus de réunions depuis septembre 2013

Considérant la demande téléphonique en date du 03/11/2014 émise par Catherine GALLON,

Considérant le courrier recommandé émis par Catherine GALLON le 18/12/2014 resté sans suite dans lequel l'enjeu de sanction financière par la mise en application de la retenue est explicite,

Considérant les certificats administratifs émis et transmis par la mairie faisant mention de l'exigence de transmission dans des délais définis du document demandé,

Considérant le silence prolongé de l'entreprise,

Considérant l'importance de ce document pour lequel l'intervention d'un nouvel artisan est nécessaire,

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la conservation par la commune de la retenue de garantie de 5% et l'application de l'engagement émis par sa banque (garantie à première demande à hauteur de 1589.22€ de la société générale - acte n°00031-02-1175339 édictée par le Pôle clients de Balma).

Il est rappelé que l'entreprise avait fourni une garantie à première demande (caution bancaire) pour le marché initial puis avait opté pour la retenue de garantie de 5% pour l'avenant :

Soit pour marché initial 31 784.46 € TTC x 5% = 1 589.22 €TTC

Et pour l'avenant 2 235.44€ TTC x 5% = 111.77€TTC

Le Conseil Municipal acte de conserver la-dite retenue de garantie et demande l'application de l'engagement de la banque pour pallier au défaut de l'entreprise VERLHAC.

Délibération approuvée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

2/ déclassement de voies suite aux travaux et nouveau tracé de route –virages de font romieu : rétrocession conseil général Lot.

M. le Maire remémore à l'assemblée les travaux effectués en 2010 concernant la rectification des virages de Font Romieu. Dans cette continuité, il convient de procéder aux échanges de voirie, l'ancien tracé n'étant plus utilisé que comme desserte locale. Ces transferts de domanialité se traduisent par les classements suivants :

- Classement dans le réseau de voirie départementale : nouveau tracé de la RD803, soit une longueur de 520 mètres.

- Déclassement dans le réseau de voirie communale : ancien tracé de la RD 803 et la section de voie de raccordement à la RD 803 soit une longueur de 470 mètres.

Délibération approuvée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

3 / plan de financement enfouissement des réseaux

M. le Maire remémore au conseil l'engagement pris en 2013 et au budget primitif 2014 pour les travaux d'enfouissement des réseaux téléphone et électriques dans le bourg de la commune.

Les travaux devraient être réalisés en 2015. Les modalités et conditions de subventions sont présentées au conseil.

De par la nature des travaux et les délais imposés entre 2 demandes auprès des diverses collectivités (Etat et conseil général notamment). Monsieur le Maire informe avoir sollicité la Région Midi Pyrénées au titre de l'enveloppe du Fonds Régional d'Intervention, seule aide envisageable dans notre cas.

De plus étant une participation payée en hors taxes à la Fédération Départementale d'Energies du Lot qui a en charge la réalisation des travaux, il n'y a pas de récupération partielle de TVA via FCTVA.

Afin de compléter le dossier il convient de se prononcer sur le plan de financement de l'opération.

Le coût global a été estimé par le Fédération Départementale d'Energies du Lot 76 135€ HT (52 535€ pour l'électricité et 23 600€ pour la téléphonie).

A noter également à notre charge 1.856,91€HT pour les études et cablages (voir devis Orange accepté le 25/11/2014).

Monsieur le Maire propose le financement suivant :

Coût HT à la charge de la collectivité : 77.991,91€	Montant sollicité auprès de la Région : 35 % Financement mairie (emprunt et autofinancement): 65 %
--	---

Délibération approuvée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4/ désignation d'un référent environnement auprès du SYDED

M. le Maire informe l'assemblée que le comité syndical du SYDED du Lot s'est prononcé en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront le relai du SYDED auprès de la population et devraient notamment à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, améliorer l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Leurs principaux axes d'intervention seraient : d'assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, de développer le tri hors foyer (salle fêtes, manifestations publiques...), faire le lien avec les écoles dans le cadre d'animations pédagogiques et faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner la personne qui assumera cette mission.

Une première journée de rencontre entre ces délégués est envisagée au 1er trimestre 2015 afin de présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures et reçoit celle de Isabelle Griset

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la candidature de Mme Isabelle Griset.

Délibération approuvée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Questions diverses :

La date retenue pour les vœux est le dimanche 25 janvier, à la salle des fêtes.

Les guirlandes des fêtes de fin d'année seront enlevées le 18 janvier à partir de 10h.

Une réunion avec les adjoints sera prévue pour une première approche du budget.

Le conseil municipal jeunes a été mis en place suite aux votes des 21 et 26 décembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22 h 10 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.


Le Maire
Jean-Philippe PAGEOT
BALADOU le :
12 JAN. 2015